

CSAFAM

UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels

**Siège Social - 9 chemin du patrouillard - 60530 - FRESNOY EN THELLE - TEL : 06.28.18.21.89
www.csafam.fr - mail : csafam@sfr.fr**

ANNONCES D'ADRIEN TAQUET LE 2 AVRIL 2021:

Il n'y aura pas d'interdiction juridique et administrative imposant l'arrêt de l'activité des assistants maternels.

Il en est fait appel à la responsabilité des parents employeurs pour le recours à l'assistant maternel en cas d'extrême nécessité.

Les MAM et micro-crèches restent ouvertes avec un accueil de 10 enfants au maximum.

L'activité partielle rémunérée à 80% et intégralement remboursée par l'état à l'employeur est remise en place.

Un renforcement des protocoles sanitaires va être mis en place.

Un décret fixant le personnel prioritaire pour l'accueil des enfants est à venir.

NOTRE REFLEXION :

Les dispositions sont similaires à celles prises lors du 1^{er} confinement.

Les mêmes problèmes que ceux rencontrés il y a un an vont se poser.

Nous déplorons ces mesures !